

# Sur le front de la lutte contre la pêche illicite

Agir ensemble pour la réussite du règlement INN de l'Union européenne



La sécurité alimentaire et économique mondiale exige une exploitation durable, équitable et bien gérée des stocks de poissons marins.

L'Union européenne (UE) est le principal marché de produits de la mer dans le monde et elle importe 60 % des produits de la mer qu'elle consomme. De ce fait, elle a une capacité et une responsabilité inégalées de s'assurer que les stocks halieutiques demeurent en bonne santé.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) entraîne de lourdes conséquences pour les environnements marins, les moyens de subsistance liés aux activités maritimes, la sécurité alimentaire et les pêcheurs qui travaillent dans la légalité. Il est estimé qu'un poisson pêché en mer sur cinq est capturé de façon illégale, ce qui coûte jusqu'à 19 milliards d'euros par an en termes d'occasions manquées pour l'économie mondiale et ce qui équivaut jusqu'à 26 millions de tonnes de captures dans le monde<sup>1</sup>.

Le règlement INN de l'UE, entré en vigueur en 2010, constitue un instrument législatif d'envergure mondiale. L'objectif de ce règlement consiste à réduire la pêche INN en interdisant les importations de captures illicites et en garantissant que les stocks de poissons sont exploités dans le respect des lois. Cela permet de s'assurer que les produits de la pêche qui entrent dans l'UE ont été capturés en toute légalité. Le règlement impose des certificats de captures pour les importations effectuées vers l'UE. Il permet aux États membres de refuser l'accès de poissons illicites au marché, et à l'UE d'interdire l'entrée de poissons provenant de pays tiers qui ne respectent pas les normes juridiques minimales en matière de gestion des pêches. La mise en œuvre du règlement a pour effet de préserver les environnements marins fragiles et les communautés vulnérables qui dépendent de la pêche dans le monde entier. Elle protège également les entreprises de pêche européennes qui opèrent dans la légalité contre les entreprises de pêche illicite et la concurrence déloyale qu'elles exercent.

Quatre ONG — Environmental Justice Foundation (EJF), Oceana, Pew Charitable Trusts (Pew) et WWF — se sont engagées à agir ensemble en Europe pour soutenir le règlement et son application effective. Elles disposent toutes d'une vaste expérience, possèdent une grande expertise en matière de pêche et partagent le même objectif : s'assurer que les pêcheries marines de la planète puissent nourrir les générations futures.

## Les succès du règlement

Une des plus grandes réussites du règlement à ce jour est d'avoir pu induire des changements dans la manière dont les pays tiers gèrent la pêche.

- La procédure de cartons jaunes et rouges de l'UE introduite par le règlement<sup>2</sup> a directement incité au moins six pays (le Belize, les Fidji, le Panama, le Togo, la Corée du Sud et le Vanuatu) à réformer leurs législations en matière de pêche, à introduire des systèmes de suivi des navires plus sophistiqués et plus efficaces, et à imposer des sanctions aux navires pratiquant la pêche INN.

Depuis 2010, les principaux États membres de l'UE importateurs de poissons ont réalisé des investissements massifs en vue d'une mise en œuvre efficace du règlement INN.

- En conséquence, plus de cent cargaisons de poissons pêchés de façon illicite ont été interceptées aux frontières de l'UE et des mesures adaptées ont pu être prises conformément au règlement INN.

## Assurer l'avenir du règlement

La lutte contre la pêche INN implique le déploiement d'efforts concertés de la part des gouvernements, de la société civile, du secteur des produits de la mer et d'autres acteurs. La volonté politique de guider et soutenir ces efforts ne doit pas vaciller. En effet, les deux années à venir seront décisives pour la mise en œuvre de l'intégralité du règlement par les institutions et les États membres de l'UE, et pour l'adoption de mesures visant à renforcer la transparence dans le secteur de la pêche.

EJF, Oceana, Pew et WWF travaillent ensemble afin de garantir que cela soit fait. Les principaux éléments permettant la réussite du règlement INN de l'UE seront assurés à condition :

- de mettre en place et de généraliser l'utilisation de systèmes électroniques de collecte et de distribution des certificats de captures, afin de recouper les informations de façon précise et harmonisée et d'éviter ainsi toute utilisation frauduleuse du système de certificats ;
- de poursuivre les évaluations rigoureuses et régulières de la performance des pays tiers et d'encourager le respect de la législation internationale en matière de pêche grâce à la procédure de cartons jaunes et rouges ;
- d'assurer l'application uniforme du règlement dans tous les États membres de l'UE afin d'éliminer les failles qui pourraient être mises à profit pour faire entrer discrètement des captures illicites sur le marché ;
- de garantir que les États membres prendront des mesures appropriées si leurs ressortissants pratiquent la pêche INN ;
- d'exiger que certains navires souhaitant importer du poisson dans l'UE, ainsi que les navires de l'UE, soient identifiés par le « numéro OMI », c'est-à-dire le numéro d'identification unique des navires attribué selon le système de l'Organisation maritime internationale (OMI) ;
- de renforcer le règlement de l'UE relatif aux autorisations pour les activités de pêche afin de corriger les failles qui permettent aux navires de l'UE de pratiquer la pêche INN dans les pays tiers et les eaux internationales ; et
- de coopérer avec d'autres grands États du marché des produits de la mer pour s'assurer que des instruments tout aussi stricts seront mis en place en vue de mettre en faillite les entreprises de pêche illicite du monde entier.

**Le règlement INN de l'UE est tout à fait en mesure de mettre un terme au commerce de produits de la pêche illicite sur les principaux marchés mondiaux de produits de la mer, et de décourager ainsi la pêche INN dans le monde entier. Mais pour y parvenir, il est essentiel de procéder à sa mise en œuvre intégrale.**



Dockers débarquant des cartons de poisson surgelé à Las Palmas. © EJF

Environmental Justice Foundation (EJF), Oceana, Pew Charitable Trusts et WWF travaillent ensemble à assurer la mise en œuvre effective et harmonisée du règlement de l'UE afin de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

**Contacts:** Max Schmid | Environmental Justice Foundation | +44(0) 207 239 3310 max.schmid@ejfoundation.org  
Vanya Vulperhorst | Oceana | +32 (0) 2 513 2242 | vvulperhorst@oceana.org  
Marta Marero | The Pew Charitable Trusts | +32 (0) 2 274 1631 | mmarrero@pewtrusts.org  
Eszter Hidas | WWF | +32 (0) 2 761 0425 | ehidas@wwf.eu

<sup>1</sup> <http://www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0004570>

<sup>2</sup> Conformément au chapitre VI du règlement INN, et en s'appuyant sur le droit international en matière de pêche, l'UE identifie les pays tiers ou hors UE considérés comme ne coopérant pas à la lutte contre la pêche INN.